



Problème avec une étude d'huissier pour recouvrement

Par **technison**, le **10/06/2009** à **18:33**

Bonjour,

Suite à un défaut de paiement d'échéances sur un crédit revolving, (retard datant de quelque mois seulement), un cabinet d'huissiers de justice semble avoir racheté mon retard de créance et ne cesse de me sommer, téléphoniquement et par courrier, de leur régler la somme due.

J'ai reçu un 1er courrier comportant un en-tête "CSP XXX - XXX - XXX - XXX - Etude d'Huissier de justice".

Je leur ai donc envoyé un premier chèque, avec une lettre explicative résumant ma situation, lettre à laquelle j'ai joint la copie de mon attestation d'indemnisation ASSEDIC. Et malgré ça, ils n'ont rien voulu savoir.

Je leur ai envoyé plusieurs mails (à l'adresse figurant sur le courrier reçu), leur demandant de bénéficier d'un délai quant au paiement de la somme demandée, et je n'ai jamais eu la moindre réponse à mes mails.

Je leur ai donc envoyé un second chèque, et ils me disent que celui-ci leur ai revenu impayé. Je n'ai à ce jour reçu aucune notification de ma banque en ce sens.

De plus, je viens de recevoir un appel téléphonique et on m'a indiqué que si je ne leur réglais pas immédiatement la somme demandée, un huissier se présentera à mon domicile le 24 Juin prochain afin de procéder à une saisie conservatoire.

Sans compter que leurs frais augmentent à vue d'œil de façon considérable (près de 80€ d'un coup).

Ne pouvant pas déboursier une telle somme, (car ne l'ayant pas), je souhaiterais savoir ce qu'il m'est possible de faire.

Cordialement